

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1738

présenté par
M. Houlié, rapporteur thématique et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 45

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à cet alinéa »

la référence :

« au même article 21 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.